



Communiqué de presse 06/01/2022
Services du Collège réuni - Commission communautaire commune

Les Bruxellois.es invités à se diriger vers les différents lieux de dépistage existants

Suite au feu vert du Codeco du 6 janvier 2022, la Cocom applique dès ce 10 janvier les nouvelles règles de dépistage, quarantaine & isolement et émet des recommandations pour soulager la pression des 8 centres de tests bruxellois et de la première ligne de soins.

Prise de rendez-vous fortement recommandée pour les dépistages

Les capacités bruxelloises de dépistage permettent de répondre aux nombreuses demandes de testing dues principalement à l'explosion du nombre de contaminations liées au variant Omicron. Certains centres sont plus fréquentés que d'autres; les Bruxellois.es qui doivent se faire tester trouvent toujours une place disponible. Rappelons également que le drive de dépistage du Heysel est facilement accessible et confortable. La Cocom leur recommande toutefois de prendre rendez-vous via la plateforme brussels.testcovid.be afin de leur éviter toute déconvenue.

Toujours pour désengorger les centres de test, la Cocom invite vivement les personnes qui souhaitent obtenir un résultat de test négatif, pour par exemple obtenir un CST, partir à l'étranger, ou les personnes qui reviennent de voyage à se faire tester [dans une des pharmacies bruxelloises participantes](#) ou dans un [laboratoire privé](#). Cette option s'avère d'ailleurs souvent pratique vu la proximité des officines.

Testé positif au Covid ? Signalez vos contacts à haut risque en ligne

Par ailleurs, nous encourageons vivement les citoyens testés positifs à utiliser l'outil digital à disposition tel que le [formulaire de signalement des contacts à haut risque](https://citizen-forms.tracing-coronavirus.be) accessible via le lien <https://citizen-forms.tracing-coronavirus.be>, qui vise à accélérer la procédure de tracing en identifiant rapidement les personnes potentiellement infectées. Toute personne qui reçoit un résultat positif au Covid-19 a automatiquement accès au formulaire en ligne pour renseigner ses contacts à haut risque. Si son numéro de téléphone mobile est connu du système de tracing, elle recevra un SMS via le numéro 8811 l'invitant à le compléter.

Pour ce faire, les personnes positives au Covid peuvent y renseigner de manière anonyme leurs contacts à haut risque et indiquer si elles ont fréquenté des collectivités.

Nouveaux délais de isolement/quarantaine décidés par le Codeco

Dès le 10 janvier, les règles de test et d'isolement/de quarantaine seront adaptées en cas de contamination au Covid-19 et en cas de contact avec une personne positive :



En cas de test positif
(isolement)

- Une **personne testée positivement** devra s'isoler durant 7 jours (et non plus 10 jours) et 3 jours supplémentaires de vigilance si elle ne développe pas de symptômes ou a des plaintes légères. Pendant ces 3 jours, toutes les activités pour lesquelles il est impossible de porter un masque (telles que manger avec d'autres personnes) ne sont pas autorisées.
- Aucune distinction n'est faite quant à la durée de l'isolement entre les personnes entièrement vaccinées, partiellement vaccinées et non vaccinées.



En cas de contact avec une personne positive sans développer des symptômes (quarantaine)

- Une **personne qui a reçu la dernière dose de sa vaccination de base depuis moins de 6 mois, ayant déjà reçu une dose booster ou qui est rétablie depuis moins de 6 mois**, ne devra plus ni se faire tester, ni se placer en quarantaine après un contact à haut risque, mais elle devra respecter 10 jours de prudence après le contact à haut risque.
- Une **personne n'ayant pas encore reçu une dose booster et qui aurait reçu sa dernière dose de vaccination de base il y a plus de 5 mois** devra suivre une quarantaine durant 7 jours après le contact à haut risque. Elle pourra sortir de sa quarantaine à partir du 4^e jour si elle réalise un autotest négatif journalier (à partir du jour 4) jusqu'au jour 7 après le contact et elle devra être prudente jusqu'au jour 10.
- **Les autres personnes (non-vaccinées)** devront respecter une quarantaine de 10 jours après le contact ou présenter un autotest négatif journalier à partir du 7^e jour après le contact et elles devront bien entendu être prudentes jusque jour 10.

Les règles de test & quarantaine pour voyageurs arrivant en Belgique ne changent pas.

En suivant ces mesures et recommandations, nous contribuons tous à nous protéger et à protéger les personnes les plus vulnérables et à endiguer la propagation du virus. Appliquons tout ce qui est à notre portée (vaccination, port du masque, distanciation sociale, testing, etc.) pour vivre le plus normalement possible.

Plus d'informations sur le dispositif Covid-19 à Bruxelles sur coronavirus.brussels. Suivez aussi notre actualité sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [Instagram](#).